

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES
Reprise le mardi 12 mai 2020

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le respect du protocole émis par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les dispositions suivantes ont été élaborées en étroite collaboration entre les services de l'éducation nationale, les collectivités territoriales et les représentants des parents élèves. Elles seront mises en œuvre à compter du 12 mai.

1/ Application du protocole sanitaire :

Il repose sur cinq principes fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettant d'éviter les contacts directs et/ou une contamination respiratoire.
- ❖ **L'application des gestes barrière**, mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. Votre sensibilisation et votre implication en tant que parents sont également indispensables pour garantir l'application permanente de ces règles.
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**, dont l'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**, composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un plan de **nettoyage quotidien des locaux** a été élaboré pour assurer un nettoyage approfondi des salles de classe, de l'espace de restauration, des sanitaires et de tous les autres espaces fréquentés par les élèves et les adultes. La fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ **La formation, l'information et la communication**, tant il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

2/ Les organisations prévues

- ❖ **Organisation des enseignements** : la salle de classe de votre enfant **a été aménagée** de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et de limiter les croisements. L'aération de la salle sera assurée avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Une attention toute particulière sera portée sur l'organisation et le déroulement **des enseignements spécifiques** tels que les activités sportives et culturelles ainsi qu'aux temps de récréation (plannings échelonnés lorsque plusieurs groupes seront accueillis au sein du groupe scolaire) afin qu'ils répondent aux prescriptions émises par les autorités sanitaires.

L'enseignant(e) de votre enfant portera un masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

- ❖ **Organisation de la restauration** : Après un lavage des mains, les élèves récupéreront **leur plateau repas sous forme de repas froid en barquettes individuelles** fourni par le prestataire au tarif en vigueur au niveau de la porte vitrée du réfectoire **et regagnera la classe et son bureau** afin d'y prendre son repas. Après le repas, son bureau sera désinfecté et les élèves auront un temps de récréation.

Lorsque plusieurs groupes seront accueillis au sein du groupe scolaire, les horaires de restauration seront échelonnés afin d'éviter le croisement des groupes.

❖ **Organisation des récréations :** Durant les récréations, les élèves ne pourront jouer qu'individuellement. Nous organiserons des jeux qui ne génèrent aucun contact entre pairs.

Nous vous demandons de fournir **une petite boîte de jouets individuels** (petites voitures, Playmobils, Petshops, cahier de coloriage ou autres) au nom de l'enfant. Ces jeux resteront à l'école et ne pourront pas être prêtés à ses camarades.

Durant la récréation, **si un élève désire aller aux toilettes**, il devra en informer un adulte afin que ce dernier l'accompagne pour vérifier que le protocole sanitaire est bien appliqué : lavage des mains avant et après, puis désinfection par l'adulte des toilettes et de tous les points de contact (poignée, robinet d'eau, chasse d'eau etc..). **AUCUN élève** ne pourra s'y rendre seul, quelque soit son âge. **Cette organisation est également valable sur le temps de classe.**

❖ **Organisation des gestes barrières dans la classe :** Après **tout éternuement, toux ou mouchage**, l'enfant ira jeter son mouchoir dans une poubelle fermée hermétiquement puis se laver les mains. Il se déplacera suivant le sens de circulation mis en place dans la classe. Sa table sera désinfectée avant qu'il revienne s'asseoir. **L'enfant apportera ses propres mouchoirs jetables.**

L'enfant **apportera, également, sa propre bouteille d'eau** étiquetée à son nom car il ne pourra pas boire au robinet. Il pourra la remplir si besoin.

3/ Les modalités d'accueil des élèves

Dans un premier temps, **les élèves des parents prioritaires (groupe G1) seront accueillis à compter du mardi 12 mai tous les jours de la semaine dans la classe 3**, classe actuelle des élèves de CE1/CE2. La semaine suivante soit le lundi 18 mai, un deuxième groupe (groupe G2) sera constitué d'enfants dont les parents seront contraints de reprendre leur activité professionnelle. Ce groupe d'élèves sera accueilli dans la classe 6, celle des élèves de CP/CE1, de Mme Bruneau. L'organisation de ce 2^{ème} groupe vous sera communiquée ultérieurement ainsi que l'organisation qui se mettra en place à partir du 25 mai.

❖ **Points et horaires d'accueil et de sortie des élèves :**

Afin d'éviter un engorgement à l'entrée et à la sortie des élèves, **une arrivée et un départ échelonnés** ont été définis avec une entrée par des portes différentes en fonction du nombre de groupes d'élèves présents à l'école.

Nous vous demandons de respecter strictement ces horaires et le marquage au sol pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

HORAIRES du 12 mai au 15 mai 2020 : A respecter STRICTEMENT

- Entrée des classes : 8h50 / 9h00
- Pause méridienne : 12h /13h
- Récréations : 10h15/10h30 et 14h30/14h45
- Sortie des classes : 16h00

À compter du mardi 12 mai, les élèves seront accueillis par **le portillon bleu côté route de Bergerac** (en face de l'ancienne bibliothèque). À leur arrivée dans l'école, les élèves bénéficieront d'un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.

La sortie des classes se fera par le même endroit.

Nous nous efforcerons de vous informer régulièrement de la situation de l'école par les moyens habituels (affichage, courriels, ...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

L'accès aux bâtiments est proscrit à toutes personnes externes à l'école.

4/ Rôle des parents

Votre rôle est essentiel dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) et dans le retour de vos enfants à l'école.

Vous vous engagez à **ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille. Vous vous engagez également à prendre la température de votre enfant **avant chaque départ pour l'école et à communiquer cette température à son arrivée à l'école afin que la personne accueillant l'enfant la notifie sur un registre**. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant **ne doit pas se rendre à l'école**.

5/ Surveillance de l'apparition de symptôme chez un élève

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, **une procédure très stricte de prise en charge sera appliquée** :

- **Isolement immédiat** de l'élève avec un masque (pour les enfants en âge d'en porter) dans une salle dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- **Appel sans délai** des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la **procédure à suivre par les parents** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- **Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'**après un avis du médecin traitant**, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Une information sera fournie aux personnels et aux parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui (numéros de téléphone disponibles auprès de l'école).

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire concernant le retour en classe de votre enfant.

Bien cordialement,

Isabelle Trufflandier

